



Conduite en sécurité des engins de chantier - Formation initiale R.482 avec CACES® - Expérimenté



Durée
21 heures
3 jours



Prérequis

- Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite des engins de chantier
- Pour la délivrance du CACES®, la photographie du titulaire est obligatoire



Public concerné

Expérimenté



Effectif maximum
6 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements



Moyens pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation
- Equipements, matériels, aires d'évolution et installations nécessaires, conformes à l'annexe 4 de la R.482



Modalités d'évaluations

Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM (100 questions)
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Objectifs

- Maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Réussir le test CACES®
- Pouvoir valider un des trois éléments nécessaires à l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur

Programme

Connaissances théoriques (Durée 7h)

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérification d'usage des engins de chantier
- Environnement IPR opérateur (option)

Savoirs-faire pratiques (Durée 7h)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (option)
- Chargement/déchargement sur porte engins (option)

Tests CACES® conforme à l'annexe 3 de la R.482 (Durée 7h)

- Evaluations théoriques (1h)
- Evaluations pratiques (6h)
- Evaluations IPR opérateur (option) (1h)

Nota : Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de la grue de chargement utilisée et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, d'un casque de chantier, de gants et d'un vêtement rétro-réfléchissant.



Conduite en sécurité des engins de chantier - Formation initiale R.482 avec CACES® - Expérimenté

Le + DEKRA

Nos prestations relatives à la conduite des engins de chantier, permettent de préparer vos collaborateurs débutants, à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité de la engins de chantier, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art.R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 26/09/2025) et à la délivrance du CACES® R.482 pour la catégorie visée.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers le sa mission Handicap et mettra tout en œuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020

- A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 5081
- B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 5087
- B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 5089
- B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 5091
- C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 5123
- C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 5093
- C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 5095
- D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 5097
- E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 5099
- F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 5101
- G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 5103